

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DDCT 68 - DAE Subvention (14.000 euros) à l'association Bastina pour le développement à Paris de balades urbaines autour de quartiers populaires en relation avec les migrations de la ville.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Antoinette GUHL et M. Jean François MARTINS, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association Bastina ;

Sur le rapport présent » par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 4e commission, Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1e commission, et M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 14.000 € est attribuée à l'association Bastina (20239) pour une action intitulée «Migrantour Paris 2016 (Must Go Zones)» (2016_02827/2016_07343/2016/07376).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

Sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires: 4.000 € au chapitre 65, rubrique 020, article 6574, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'Intégration et des

Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 sous réserve de décision de financement.

Sur les crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi: 5.000 €, au chapitre 65, rubrique 901, article 6574, ligne VF 55023, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

Sur les crédits de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi: 5.000 € au chapitre 65, rubrique 95, article 6574, ligne VF 55005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO